

DÉPARTEMENT  
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT  
TOULOUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE  
2024-77**

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 décembre 2024 à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière 11 décembre 2024 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

Mme PERTUISET est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Rénovation 100% LED**

Le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover 339 point lumineux de la Commune dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « +++ ».

Ces points lumineux seront remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public qui conduira à des économies d'énergie de 72 % sur l'ensemble des points lumineux rénovés.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10%. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux		5 595,00 €/an
Factures d'électricité	9 120,00 €/an	2 613,00 €/an
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 120,00 €/an</b>	<b>8 208,00 €/an</b>

Sauf aléas climatiques, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de voter en faveur de ce projet de rénovation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Membres en exercice	13
Membres présents	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,  
Sophie LAY

